

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

**Séance ordinaire du 20 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune, régulièrement  
convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de  
ses séances.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 9

Excusés : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 14

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 15 juin 2023

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

**Présents** : MM Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,  
Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Christian MICHELET  
et Éric FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY et Sandra BARBE.

**Excusés** : Mesdames Laure BRAQUEHAIS, Delphine SCHWARTZ,  
Estelle ASPART, Laurence TOUMEYRAGUES, Monsieur Antoine  
ZANOTTO.

**Pouvoirs** : Madame Laure BRAQUEHAIS à Monsieur Dominique  
SAVARIAUD, Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Michel  
WALTER, Madame Estelle ASPART à Madame Sandra BARBE, Madame  
Laurence TOUMEYRAGUES à Monsieur Daniel BORDENEUVE,  
Monsieur Antoine ZANOTTO à Monsieur Christian MICHELET.

**Absent** : Monsieur Willy LORENZON.

Madame Françoise JORREY a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Motion de soutien aux fondements de la République et au Maire démissionnaire de  
Saint-Brévin-Les-Pins.**

L'histoire récente de la commune de Saint-Brévin-Les-Pins s'apparente à la chronique d'un drame annoncé.

Depuis 2016, un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) est installé sur le territoire de la commune, ayant accueilli 400 personnes en 7 ans sans aucun problème pour les réfugiés ni pour les riverains. En septembre 2022, l'Etat, la Commune et l'association gérante de la structure trouvent un accord pour le déplacement de ce CADA sur un terrain jouxtant une école.

A partir de ce moment commence une entreprise de harcèlement à la fois méthodique et sauvage. Un harcèlement dont sont victimes en premier lieu le Maire, Yannick MOREZ, mais aussi ses adjoints, les enseignants de l'école, les parents d'élèves et finalement la commune et ses habitants. Il est allé jusqu'à l'incendie volontaire du domicile du Maire, le 22 mars, en pleine nuit, alors même qu'il s'y trouvait avec sa femme.

Ces faits mettent à nouveau en lumière la difficulté grandissante de l'exercice du mandant municipal, l'absence de statut de l' élu local et le désengagement de l'Etat envers les territoires et leurs représentants. Des faits similaires se sont produits ces dernières semaines et ont touché les maires de Plougrescant, de Montjoi, de Sevrans, de Morne-à-l'eau, de Saint-Pierre-Les-Corps, de Dreux, de Bron, du Tremblay ou de Plouer-sur-Rance, comme le révèle l'Association des Maires de France (AMF) dans un recensement loin d'être exhaustif.

Notre territoire n'a pas été épargné puisque des maires ont été directement menacés par courrier, des mairies attaquées, tandis que Marine TONDELIER, la dirigeante du parti EELV, elle-même élue locale, a été également menacée et bousculée lors de sa visite dans le département. Ces agissements de la Coordination rurale ont été largement condamnés, notamment par l'Association des maires du Lot-et-Garonne.

A ce harcèlement ont répondu la passivité, la légèreté des forces de l'ordre et des représentants de l'Etat. Rappelons que les maires sont des agents de l'Etat, en tant qu'officier d'état civil et de police judiciaire. Ils sont surtout des élus de proximité, représentants d'une institution créée par la Révolution française, la Commune, qui reste la cellule de base de notre démocratie.

Les maires sont les piliers de l'édifice républicain qui protège tous les citoyens et leurs droits. Il y a danger, alors que le nombre de démission de maires a doublé depuis 2020 par rapport à la décennie précédente, atteignant le rythme de 400 à 500 par an : du jamais vu !

Plus grave encore, il s'agit d'une nouvelle manifestation de la montée de groupes extrémistes, violents et fondamentalement anti-républicains qui jouissent d'un sentiment d'impunité. Il est urgent d'y opposer la tolérance zéro.

L'enjeu est de défendre la République, la démocratie et l'humanisme.

L'enjeu est de défendre les principes inscrits sur le fronton de chacune de nos mairies : Liberté, Egalité, Fraternité.

Tel le vote du conseil communautaire de Val de Garonne Agglomération, réuni le 25 mai 2023,

Le conseil municipal,

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**REND** hommage à Yannick MOREZ pour avoir accompli son mandat dignement malgré les pressions et le harcèlement dont il a été victime, jusqu'à ce que sa démission devienne inéluctable ;

**TÉMOIGNE** son soutien à tous les maires de et élus locaux menacés, agressés ou harcelés et alerte sur les difficultés grandissantes qu'ils rencontrent pour accomplir leur mandat ;

**DEMANDE** à l'Etat, au gouvernement, au législateur, d'agir fortement pour leur assurer des conditions correctes d'exercice de leur mandat et la protection qu'ils méritent ;

**RAPPELLE** son attachement aux valeurs et principes de la République ; dont fait partie le droit d'asile, inscrit dans la constitution ;

**APPELLE** tous les citoyens à la plus grande vigilance face à la montée des idéologies, organisations ou méthodes violentes et anti-républicaines.

**Adopté à 14 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Daniel BORDENEUVE

La secrétaire de séance  
Françoise JORREY

Certifiée exécutoire après transmission le :  
Publiée le 22 juin 2023

